

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois,

Cette nouvelle année a mal commencé, avec les lâches attentats perpétrés contre d'innocentes victimes.

Le Conseil Municipal, à l'occasion des vœux a manifesté sa solidarité envers les familles et les victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo, les policiers froidement abattus et les clients de l'Hypercacher.

Nous avons montré notre respect par une minute de silence et la mise en berne des drapeaux.

En tant qu'élus, nous devons assurer la sécurité de nos concitoyens, en appliquant le plan Vigipirate. Pour cela nous avons donc posé des barrières devant l'accès à l'école, à l'entrée et à la sortie du parking de la Mairie et devant le Monument aux Morts.

Barrières que nous vous demandons de ne pas déplacer, car c'est la sécurité de vos enfants qui est en jeu.

Nous ne devons pas céder à la psychose, mais chacun d'entre nous doit rester vigilant.

**« La tolérance est le seul remède
contre la diversité des opinions »**
[Charles Nodier]

Jean-Louis Florès

Dans ce numéro :

État Civil	2
La Mairie vous informe...	3
Zoom sur..	6
Les associations...	8
Infos diverses...	10
Annonces	12



État Civil

Naissances

DUPONT Augustin, Maurice, Patrice né le 9 novembre 2014
CHIPOT Mathis, Julien, Damien né le 31 janvier 2015



Décès

Mme PAVARD épouse PONOMAREFF Chantal, Marie, Yvonne décédée le 5 janvier 2015.



La mairie vous informe

L'essentiel des derniers conseils

Conseil municipal du 22 septembre 2014

⇒ **Reversement du produit de la Taxe Communale sur la Consommation finale d'Électricité (TCCFE) 2015**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte des évolutions législatives introduites par la loi n°2014-891 du 8 août 2014 concernant la TCCFE,
- demande au SEY le reversement de la TCCFE perçue pour son territoire,
- prend acte que le reversement de la TCCFE versée par le SEY sera minoré des frais de contrôle et gestion.

⇒ **DGF 2014** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des Dotations Globales de Fonctionnement et Dotations de Solidarité Rurale 2014 perçues par la commune. La somme allouée est de 109 867 € sous réserve d'ajustement en fin d'année. Une baisse de 30 % de ces dotations est prévue d'ici quelques années.

⇒ **Assemblée Nationale** : Une réserve parlementaire de 2 600 € a été accordée à la commune, pour les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier entre Boinville le Gaillard et Bretonville. Ce chemin permettant notamment de desservir le city stade.

⇒ **École** : Une nouvelle directrice (Mme DA GLORIA) est arrivée en poste et assure aussi la classe des CM1.

Conseil municipal du 13 janvier 2015

⇒ **Investissement 2015 - Ouverture de crédits**

Afin de permettre le paiement des factures en attente et sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'inscrire en section d'investissement pour l'exercice 2015, dans l'attente du vote du budget primitif et dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2014 la somme de 52 425,91 € (25% de 209 703,62 €). Soit 6 500 € au chapitre 20 et 45 925,91€ au chapitre 21.

⇒ **Révision des tarifs de mise à disposition du bus scolaire et de son chauffeur pour d'autres communes ou écoles** : Après débat le Conseil décide de ne pas modifier pour le moment, les tarifs de la délibération N°53/2014. Ces tarifs seront revus en commission et proposés ensuite à un prochain conseil.

⇒ **Subventions perçues**

Taxe habitation	89 207 €
Taxe foncière	85 862 €
Taxe foncière non bâti	30 610 €
CG – Fond de péréquation	63 840 €

Réserve parlementaire	20 000 € (remplacement du car)
CG - contrat rural	24 295 € (fin city stade)
Caisse des dépôts	2 100 €
CAF	4138 € (contrat enfance /jeunesse 2013)
Fond d'amorçage	1 183,33 € (rythmes scolaires)

⇒ **INSEE** à compter du 1er janvier 2015, la population de Boinville le Gaillard compte:

Population municipale	614
Population comptée à part	12
Population totale	626



La mairie vous informe

Nouveau découpage cantonal

Un nouveau découpage territorial a été défini par décret du 21 février 2014 pour le département des Yvelines. Celui-ci entre en vigueur lors du premier renouvellement général des assemblées départementales suivant la publication du décret, prévu en mars 2015.

Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons.

Dans les Yvelines, le nombre de cantons passe ainsi de 39 à 21.

En conséquence, le canton de Saint Arnoult en Yvelines dont nous dépendions disparaît au profit d'un nouveau canton celui de Rambouillet dorénavant constitué des 36 communes suivantes :

Ablis, Allainville, Auffargis, **Boinville-le-Gaillard**, La Boissière-École, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douarville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp, Vieille-Église-en-Yvelines.



les 22 et 29 mars 2015,

auront lieu les **élections départementales françaises** afin de renouveler l'intégralité des **conseils départementaux**.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les

« élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la **loi du 17 mai 2013**.

Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

Les personnes ne pouvant pas se rendre aux urnes ces jours-là peuvent voter par procuration.



Les paiements liés aux services de la CAPY évoluent.

Les parents qui le souhaitent pourront désormais régler leur facture en ligne à

l'adresse suivante: <https://www.tipi.budget.gouv.fr/>.

Ce mode de paiement TIPI n'est valable à ce jour que les factures de la CAPY (cantine), et non de la mairie (garderie, centre de loisirs).

Les informations requises sont indiquées sur la facture. Les conditions de paiement jusqu'ici proposées restent valables.



Le repas du CCAS est un moment incontournable où nos aînés partagent un repas festif avec les élus.

Ce déjeuner est servi au rythme de l'accordéon avec, comme divertissement entre deux danses, une pause théâtrale offerte par la "Comedia del Ablys". Cette petite troupe locale et familiale a remporté le prix du public à l'occasion du festival de Saint Cyr, elle va se produire pendant trois mois à Paris.

Le nombre de participants à ce repas augmente chaque année:

- en 2012 = 65 personnes
- en 2013 = 70 personnes
- en 2014 = 80 personnes



La mairie vous informe ...



**Pour la rentrée scolaire 2015
à l'école maternelle
d'Allainville aux Bois
(1 rue des Écoles)**

Les inscriptions,
des enfants nés en
2010;2011;2012

et habitant la commune de
Boinville le Gaillard
auront lieu entre

le 2 mars et le 28 mars 2015

(les enfants déjà inscrits à l'école maternelle d'Allainville
ne sont pas concernés)

Lieu d'inscription:

École maternelle d'Allainville aux Bois

Pour inscrire votre enfant, prenez rendez-vous au
plus tôt, **par téléphone au 01 30 59 11 47**
aux horaires suivants:

Entre 8 h 15 et 8 h 45

Entre 12 h 15 et 13 h 00

Entre 15 h 45 et 17 h 00

(Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des classes)

Pour pouvoir inscrire votre enfant,

sa présence est obligatoire

Vous devrez fournir les pièces suivantes:

Le carnet de santé, avec les vaccinations à jour,
sauf contre indication médicale ou un certificat de
votre médecin certifiant que les vaccinations sont à
jour.

Le livret de famille.

Un justificatif de domicile.

En cas de séparation des parents: **une copie du
jugement mentionnant la garde de l'enfant.**

En cas de scolarisation antérieure dans une autre
école: **un certificat de radiation de l'école
précédente** (il sera à transmettre à l'école, par
courrier début juillet 2015).



A ce jour le plan
**Vigipirate Alerte
attentat** est toujours
en vigueur, notamment aux abords
des écoles et lieux publics.

A cette fin, les barrières mises aux
accès Garderie-école et Mairie sont
maintenues.
Pour la sécurité des enfants, merci de ne pas les
déplacer.

Notre POS (**Plan d'Occupation
des Sols**) actuel n'est plus
révisable. La Mairie a donc opté
pour la transformation du
POS en PLU

(**Plan Local d'Urbanisme**).

Le passage de l'un à l'autre se fera selon plusieurs
étapes qui s'étaleront sur plusieurs années, avant que
le PLU soit définitivement applicable.

La première étape, initiée avec d'autres communes
de la CAPY, est lancée par le biais d'un appel d'offres
afin de choisir un bureau d'études.

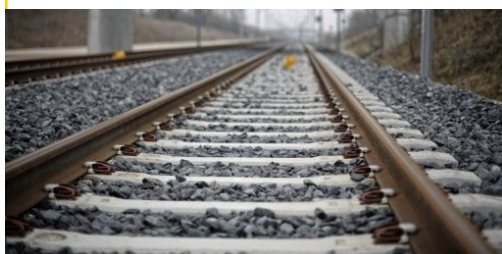
Les étapes suivantes très complexes devront faire
migrier les dispositions de notre POS vers le PLU, en
se mettant en conformité avec les nouvelles lois de
l'urbanisme, en tenant compte des prescriptions du
SCOT Sud-Yvelines [1], tout en conservant l'identité
de notre village. D'où l'aide indispensable du bureau
d'études.

**Au final (d'ici quelques années au minimum deux
ans)**, lorsque le PLU sera élaboré, la préfecture devra
l'entériner .

Compte-tenu de la complexité des différentes étapes
nous ne pouvons vous les décrire ici, nous vous
informerons au fur et à mesure de l'avancement de
ce dossier.

[1] SCOT: **S**chéma de **C**ohérence **T**erritorial

Du 4 mai au 4 août 2015, importants travaux de rénovation et de fiabilisation
du ballast sur le tronçon de la ligne TGV Saint Martin de Bréthencourt / Boisville la Saint Père.



Ces travaux se dérouleront toutes les nuits, et d'autres
de jour. Ils nécessiteront des rotations constantes de véhicules lourds
sur les routes des communes avoisinantes et sur les voies ferrées via
des trains spéciaux de nuit, afin d'évacuer les matériaux.

La SNCF fera tout pour réduire au maximum les nuisances sonores, et
les désagréments occasionnés.



La mairie vous informe

LA MISSION LOCALE

19 rue de Clairfontaine

78120 Rambouillet

téléphone:01.34.83.34.12



La Mission locale intercommunale de Rambouillet est une structure associative loi de 1901. Elle accompagne gratuitement les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans du territoire Sud Yvelines dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Le bilan de la mission locale de Rambouillet

- **505 jeunes reçus pour la première fois** : afin que les jeunes puissent accéder plus facilement au service de la mission locale, 7 permanences délocalisées sont mises en place à Ablis, Chevreuse, Garancieres, Houdan, Montfort l'Amaury, Saint Arnoult et Saint Remy les Chevreuse.
- **1243 jeunes en suivi** : 6780 propositions (accès à l'emploi, formation, orientation, santé, logement, loisirs...)
- **642 jeunes** ont bénéficié d'au moins un entretien au cours des 5 derniers mois.
- **83 jeunes entrés en formation** : pour une insertion durable sur le marché, il est parfois nécessaire de se former. Il est possible de bénéficier des dispositifs financés par le Conseil Régional d'Île de France ainsi qu'aux dispositifs complémentaires financés par l'État ou Pôle Emploi.
- **31% des jeunes ont accédé à un emploi** : 238 CDD, 79 CDI, 64 emplois aidés dont 61 emplois d'avenir, 1 création d'entreprise.
- **35 jeunes parrainés** : 14 sont en situation d'emploi ou de formation. 12 parrains et marraines accompagnent les jeunes dans leurs recherches.
- **19 ont bénéficié du dispositif parcours vacances** : Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'une bourse de 180€ pour financer un projet vacance autonome.

A Rambouillet, la Caf déménage

Depuis le **4 février 2015**, la Caf vous accueille **sur rendez-vous le mercredi** dans les locaux de la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) au 92 rue d'Angiviller**.

Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller, deux possibilités vous sont proposées :

▶▶ **le site caf.fr** > Ma Caf > Contacter ma Caf > Prendre un rendez-vous.

▶▶ **le téléphone : [0 810 25 78 10](tel:0810257810)** du lundi au vendredi de 9h à 16h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Un espace multimédia Caf/CPAM est à votre disposition du lundi au vendredi. Il propose un **accès Internet caf.fr** et **ameli.fr** pour faire vos démarches en ligne et prendre rendez-vous, ainsi que des **bornes interactives** Caf et CPAM pour consulter votre dossier et imprimer des attestations.





Les vœux du Maire

Début d'année difficile

La cérémonie des vœux qui s'est déroulée le samedi 24 janvier a été l'occasion pour revenir sur les événements tragiques de ce début d'année. Certains ont voulu faire taire la France, elle s'est tue.... mais juste pendant la minute de silence.

Il ne faut pas oublier ceux qui sont tombés, lâchement assassinés parce qu'ils défendaient la liberté d'expression, parce qu'ils étaient juifs, parce que malheureusement ils étaient là au mauvais moment.

Et puis, il faut, bien entendu, penser à ces policiers, gardiens de la paix, de notre paix, sauvagement et froidement exécutés dans l'accomplissement de leur devoir. Les forces de l'ordre sont souvent décriées, mal - aimées, malgré cela à l'occasion de ces dramatiques attentats, ils nous ont montré leur courage, leur détermination, leur sens du devoir et cela jusqu'au sacrifice ultime pour trois d'entre eux.

L'avenir de la CAPY

Une réforme territoriale a été lancée par le gouvernement avec beaucoup de conséquences pour les intercommunalités rurales.

Le projet de loi, faisant passer le seuil de 5 000 à 20 000 habitants dans les intercommunalités, pourrait si celui - ci était adopté, condamner la CAPY à rejoindre une autre communauté de communes. A ce jour ce projet de réforme a été rejeté par le Sénat.

Le problème est qu'actuellement, nous sommes **une des plus petites intercommunalités des Yvelines** mais **l'une des plus actives** avec **un grand nombre de compétences transférées**. Compétences **qui reviendraient donc à notre charge** si nous devons intégrer une autre Communauté de Communes.

Le scolaire est, entre autres, le sujet qui nous préoccupe le plus car il faudra que ce soit la commune qui reprenne l'entretien de l'école, qu'elle assure la restauration scolaire et que par la même elle intègre les personnels de restauration, de ménage et les "atsems"... très lourdes charges supplémentaires pour nos budgets.

Une alternative est de faire grandir la taille de la CAPY en y accueillant d'autres communes afin de créer une nouvelle Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire de la CAPY, à la majorité, a choisi cette seconde solution.

Après le refus de cette extension au niveau départemental, la décision est maintenant entre les mains du Préfet de Région.

Dans ce contexte difficile, il est important de remercier le personnel administratif de la CAPY et sa directrice avec qui nous travaillons en parfaite entente.

Le bilan

L'année 2014 qui s'est écoulée, était une année d'élections municipales, ce qui explique en partie que le volume de travaux ait été moindre. Ces travaux ont concerné essentiellement la voirie communale.

Il était prévu dans le troisième et dernier volet du contrat rural de clôturer le terrain de sports et d'y d'aménager un parking. Cela a été réalisé, il reste maintenant à arborer cette grande pelouse.

Une importante surface de plafond s'étant effondrée au premier étage des ateliers municipaux, nos agents techniques, aidés de conseillers municipaux, s'y sont attelés et ont mis en place un nouveau plafond. Pour faire des économies d'énergie tout en respectant l'écologie, les combles de la Mairie, de l'ancien bâtiment de l'école, et des ateliers municipaux ont été isolés par projection de flocons de cellulose.



Les vœux du Maire...

Enfin dernière acquisition et non des moindres, un **nouveau car scolaire** a remplacé notre vieux petit car, qui a pris sa retraite après avoir transporté des dizaines voire des centaines de jeunes Boinvillois.

Et demain

Vu le contexte économique, les aides collectivités territoriales, régionales, départementales et bien sûr communales sont en baisse. La dotation que nous alloue l'État a déjà baissé l'année dernière et cela continuera encore cette année. Dans le même temps, notre contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal, en tant que commune riche, augmente d'année en année, vous pouvez le constater par vous même dans le graphique ci-contre .



De plus, de nouvelles charges nous sont transférées sans contreparties financières.

Avec la réforme des rythmes scolaires nous avons été obligés de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires.

Nous avons voulu le faire correctement pour que ces TAPs ne soient pas une garderie. Pour cela une animatrice a suivi une formation et des ateliers sont proposés aux enfants. Ces ateliers sont très appréciés mais cela a un coût.

Toujours au chapitre enfance et petite enfance il y a le Relais Assistantes Maternelles d'Ablis avec son atelier mensuel à Boinville dans les locaux du Centre de Loisirs. A la demande des assistantes maternelles, il y a dorénavant, lorsque c'est possible, deux ateliers par mois.

Nous ne pouvons plus réviser le Plan d'Occupation des sols, il nous faut maintenant élaborer un Plan Local d'Urbanisme. Nous avons décidé avec d'autres communes de la CAPY de lancer un appel d'offres pour choisir un bureau d'études.

Comme vous avez pu le constater, nous avons, après une accalmie de plusieurs mois, de nouveau des coupures électriques fréquentes et intolérables. Sachez que, par le biais de la CAPY, nous avons convoqué la Direction Régionale d'ERDF afin d'avancer sur ce sujet brûlant.

Pour cette année l'essentiel des travaux va être, nous l'espérons, centré sur la voirie. Il nous reste à aménager le cheminement piétons de Boinville jusqu'au terrain de sports afin que les enfants s'y rendent en sécurité.

Et il y a encore beaucoup de voies à aménager ou à réhabiliter. Pour cela nous allons solliciter un nouveau contrat triennal de voirie afin d'obtenir des subventions.

Sécurité

Dans le cadre du plan « Vigipirate Alerte Attentats » un barriérage a été mis en place aux abords de l'école et du Centre de Loisirs. Nous sommes conscients que pour certains c'est difficile de faire quelques mètres supplémentaires pour se garer... mais ne déplacez pas ces barrières pour votre confort, c'est la sécurité de vos enfants qui est en jeu. Personne n'est à l'abri, même une petite commune comme la notre, Dammartin-en-Goële peut en témoigner...

Soyez vigilants, observez et si vous avez un doute quelconque appelez la Gendarmerie. Et cela vaut aussi pour les cambriolages ou vols de voiture.



Les Associations

Le club
Les hirondelles



Dans une ambiance très sympathique les 68 convives ont enterré 2014 et bonjour 2015 !

Une soirée très réussie, repas de gourmet servi par le Relay de Rambouillet, animé par Patrick Chenu.

Les amis de Saint Arnoult en Yvelines et d'Eure et Loir venus pour la première fois ont beaucoup apprécié.



Le club
Les hirondelles



Le Club des Hirondelles en association avec le comité FNACA d'Ablis organisent un séjour au Pays Basque du mercredi 3 juin au mardi 9 juin 2015. Le prix est de 680 € par personne. Il reste encore quelques places. Pour plus de renseignements (déroulement et programme du séjour, modalités de paiements...) contacter au plus vite **Mme ROBICHON** au **01 30 59 13 43**



En de début d'année, les membres des associations sont en pleine préparation de belles animations et activités qui vous seront proposées tout au long de cette année.

N'hésitez pas à bloquer ces dates dès aujourd'hui dans vos agendas.



Samedi 28 Mars 2015 : Soirée à thème

Lundi 13 Juillet 2015: Fête Nationale

Dimanche 5 Septembre 2015: Brocante

Samedi 21 Novembre 2015: Soirée Beaujolais Nouveau



BOINVILLE JEUNESSE

Samedi 7 mars : Manifestation surprise, surveillez vos boîtes aux lettres.

Samedi 13 juin : Kermesse avec l'école

En décembre : La boum de Noël

La Bibliothèque

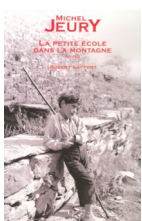


C'est encore l'hiver, saison propice à la lecture au coin du feu, couette et chocolat chaud...aussi, chers lectrices et lecteurs, voici un programme de réjouissances diverses à se mettre sous les yeux.

D'abord quelques romans (pas forcément de la dernière rentrée littéraire, ceux-là vous ont été proposés lors de la précédente édition de l'Echo Boinvillois),

Mais des romans "ruraux" comme beaucoup d'entre vous les apprécient:

La petite école dans la montagne
du regretté Michel JEURY
(Auteur décédé en ce début d'année)



La péniche Saint Nicolas
de Michel CAFFIER
l'histoire d'une famille en Lorraine de 1813 à la fin du second Empire et les débuts de la batellerie





Infos diverses

A compter du **1er février 2015**, une nouvelle organisation a été mise en place pour les demandes de bacs (poubelles, éco-composteurs...)

En effet dorénavant, la mairie ne servira plus d'intermédiaire auprès du SICTOM pour obtenir, pour ses administrés de nouveaux bacs. (remplacement ou nouveaux bacs).



Vous devrez vous mettre en relation directement avec les services du **SICTOM de Rambouillet** en appelant

► N° Vert 0 800 49 50 61

Lors de cet appel, une demande sera pré-remplie, puis vous sera transmise soit par mail ou par courrier, pour vous permettre de contrôler vos informations. Cette fiche sera à compléter si besoin et à signer avant de la retourner au SICTOM.

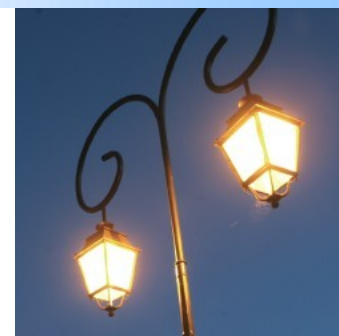
La Mairie reste néanmoins à votre disposition pour vous guider dans cette démarche.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'entreprise en charge de l'entretien de l'éclairage public sur notre commune, ne passe plus qu'une seule fois par mois.

Pour cela nous vous mettons à contribution, en vous demandant de bien vouloir signaler en Mairie tout éclairage défectueux, ou poteau endommagé.

(notez le numéro de la rue où se situe le défaut, afin de pouvoir localiser le lampadaire).



Le **RUEIL ATHLETIQUE CLUB** fort de son expérience de l'année passée, et satisfait de l'accueil reçu, réitère sa demande auprès de la Mairie de Boinville le Gaillard, ainsi:

le **8 mars 2015** se déroulera le « **Prix de Boinville le Gaillard** » :
1er départ à 9 h 00 parcours de 12,8 km / tour, puis un départ toutes les 3 minutes environ selon la catégorie.

La 1ère CAT devra boucler 7 tours, la 2ème CAT 6 tours, la 3ème CAT 5 tours, ainsi que la catégorie G /FEM et enfin les 15/16 ans 4 tours et les 13/14 ans 2 tours.

Le circuit est identique à celui de l'année passée.

A partir de 14 h : Une course spéciale pour les plus petits sera également organisée.

De quoi en avoir plein les mollets en fin de journée.

Le **31 mai 2015 Championnat départemental**, sur route, toutes catégories, le parcours reprendra celui du « Prix de Boinville le Gaillard »



Enfin le **28 juin 2015** passera au **Bréau sans Nappe** le « Prix de Saint Martin de Bréthencourt » départ à 14h 00 de Saint Martin de Bréthencourt.



Judi 19 mars 2015 à 10 h

Au monument aux morts de Boinville le Gaillard aura

lieu la commémoration du 53ème « Cessez le feu » d'Algérie.

Réservez votre journée aux cérémonies du souvenir



Infos diverses

DETECTEURS DE FUMÉES



On ne plaisante pas avec la sécurité. Vous le savez sûrement: **avant le 8 Mars 2015**, l'installation d'un **détecteur de fumée chez soi** devient **obligatoire en France**. Même si aucune pénalité n'est prévue en cas de non respect de la loi, vous avez tout intérêt à vous équiper – notamment vis à vis de votre assurance qui est en droit d'augmenter sa franchise si vous n'avez pas de détecteur de fumée chez vous.

Pourtant, installer un détecteur de fumée ne suffit pas, encore faut-il qu'il soit conforme !

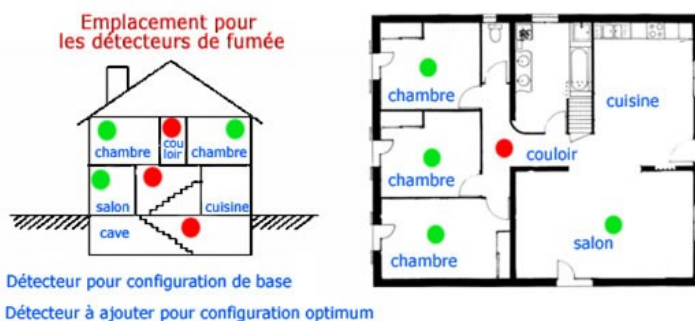
Tout détecteur de fumée doit être conforme aux normes (EN 14604) et doit porter le marquage **CE EN-14604**, mais ce marquage est insuffisant et n'engage que le fabricant sur le fait qu'il a réalisé les tests de conformité à la norme dans ses ateliers.

Pour être considéré comme **CONFORME**, le détecteur doit avoir le **double marquage** et **porter la référence de la norme, CE-NF-EN 14604**. Le marquage NF est effectué dans des laboratoires indépendants, certifiant la conformité des détecteurs de fumées.

Donc, vérifiez bien que ces détecteurs sont conformes, vous éviterez bien des désagréments.

Faut il encore les installer aux endroits adéquats le schéma ci-contre vous indique les emplacements minimum en rouge et idéaux en vert.

De plus, ils doivent être placés sur un mur au minimum entre 10 et 30 cm du plafond et à 60 cm d'un angle.



Erreurs à éviter lors de l'installation de détecteurs de fumée :

Il ne faut pas installer de détecteur de fumée dans: une pièce d'eau (cuisine, salle de bain), un garage, à proximité immédiate d'un éclairage au néon, d'un ventilateur de plafond, dans un endroit poussiéreux (faire attention lors de travaux susceptible de produire beaucoup de poussière), une pièce où la température est susceptible de descendre en dessous de 4°C ou de monter au-dessus de 37°C...

Un dernier conseil et pas des moindres, ATTENTION AUX ARNAQUES

Sur le marché des détecteurs vous trouvez un panel de prix allant de quelques euros à plusieurs centaines d'euros, sachez qu'un **détecteur CONFORME (marquage CE-NF EN 14604)** coûte **entre 10 et 50 € l'unité**. Le coût le plus élevé correspond souvent à un détecteur équipé d'une pile au lithium garantissant une durée de vie de l'alarme (entre 5 à 10 ans) et associé à des fonctions supplémentaires, les moins coûteux ayant une pile ne durant pas plus 1 an. L'entretien se résume à faire un test de sonnerie en le déclenchant manuellement et à changer la pile si besoin.

Alors si un représentant vous propose de vous installer, ou d'entretenir vos détecteurs de fumées, faites vos calculs en fonction du nombre de pièces à équiper, de la main d'œuvre, et du contrat d'entretien si vous optez pour qu'il soit assuré par l'installateur. **N'ACCEPTÉZ JAMAIS UN DEVIS EXHORBITANT**, certains margoulin proposent des installations pour 1500€, c'est clairement une **ARNAQUE**. Dans le doute, faites vous assister d'une personne de confiance (famille, voisin), ne signez et ne donnez aucune somme lors de la visite de l'installateur pour l'établissement d'un devis.





Infos diverses

Agir pour la gratuité et la défense des usagers et riverains des tronçons franciliens des autoroutes, tel est le

combat depuis des années de l'association **A10 gratuite**.

L'autoroute A10 concédée pour partie à Cofiroute, draine chaque jour un nombre très important de véhicules, dont les conducteurs devant se rendre à leur travail en banlieue parisienne voire à Paris (faute d'avoir un autre mode de transport public rapide et efficace). Or sur les tronçons Ablis vers Paris, Dourdan vers Paris, Allainville aux bois vers Paris, (et retour), vous devez vous acquitter du péage alors que Ablis, Dourdan et Allainville se situent en grande banlieue (sud Yvelines et sud Essonne). Elle ne devient gratuite qu'à partir des Ulis.

Le coût ainsi supporté par un usager au départ d'Ablis est de 3,40 € par passage et au départ de Dourdan 1,60 € par passage. Par an à raison de 217 jours de travail il déboursa :

$3,40 \times 217 \times 2 = 1475,60$ € (trajet Ablis/ Paris et retour) et 694,40 € (trajet Dourdan/ Paris et retour), de quoi grever un budget familial déjà exsangue.

Il faut savoir aussi que sur d'autres autoroutes du nord de Paris l'autoroute y est gratuite sur une distance plus grande que celle qui nous concerne (environ 55 km).

Ce racket doit cesser, rejoignez et soutenez l'association **A10 gratuite** en signant en ligne, la pétition pour la gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11.

http://www.petitions24.net/autoroutes_a10_et_a11_franciliennes_gratuites

Bon à savoir : En attendant la gratuité des autoroutes A10 et A11, les sommes annuelles déboursées pour le péage, au prorata du nombre de jours travaillés, sont déductibles de vos impôts sur le revenu, au titre des frais réels en s'ajoutant à ceux ci, et si vous avez opté pour cette solution.

GRATUITE
A10



La conduite accompagnée accessible dès 15 ans

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, le ministère de l'intérieur a confirmé la possibilité pour les jeunes d'accéder à la conduite accompagnée dès 15 ans (contre 16 ans auparavant). Les jeunes candidats ayant choisi cette formule pourront passer les épreuves du permis B dès 17 ans et demi afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité.

Deux arrêtés entrant en vigueur le 2 novembre 2014 ont été publiés en ce sens au Journal officiel du samedi 1er novembre 2014.

L'apprentissage anticipé à la conduite (AAC) comporte 3 étapes :

- la formation initiale dans une auto-école (au moins 20 heures avec passage de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire, le « code » étant ensuite valable 5 ans),
- la conduite accompagnée avec un adulte (au moins 1 an et parcourir 3 000 km minimum), avec un suivi pédagogique par l'auto-école (2 rendez-vous obligatoires).
- la présentation de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Mais attention si l'auto école vous demande de fournir pour pièce une « Attestation de recensement », cette attestation n'étant établie par la Mairie que lorsque le jeune à 16 ans révolu (recensement obligatoire dans les 3 mois suivant cet anniversaire), la Mairie ni aucune instance ne vous fournira cette attestation. L'auto école ne peut donc pas dans ce cas, vous refuser l'inscription à AAC.

 01.30.59.01.53
Madame HURELLE
 Recherche personne sérieuse, pour ménage et repassage quelques heures par semaine.
 Paiement par chèques emploi - service.


Chrysalide
 Envolez-vous vers d'autres horizons
Tanique Leblanc
 praticienne en massage bien-être
 En cabinet et à domicile
 06.64.65.89.18
 chrysalide-massage.com
 4 rue de la croix Malecot Bretonville
 78660 Boinville le Gaillard

Petites Annonces...



Rédacteur en chef :
 Jean Louis FLORES
Rédacteurs / concepteurs :
 Michèle BUNEL, Laurent BODHUIN,
 Claudine FLORES, David YOU,
 Guylaine LAROYE,
 Elisabeth MASSON.

Imprimé par la mairie de Boinville le Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique